

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du

8 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le deux septembre deux mil vingt, s'est réuni à la Salle Ronsard en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEULT, Agnès DEMIK, MM Didier LEMOINE et Gilles MARY, Adjointes au Maire,
Mmes Martine ARCHAMBAULT, Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Estelle MARTINS, Florence RIGOLET, Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etait excusée : Mme Patricia LEMOINE donne pouvoir à M. Didier LEMOINE

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Philippe PARENT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2020-09-041**1°) Tours Métropole Val de Loire : conventions de mise à disposition ascendante et descendante de service entre la commune de Saint Etienne de Chigny et la Tours Métropole Val de Loire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- APPROUVE les avenants aux conventions de mise à disposition ascendantes et descendantes de service ou partie de service entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conventions initiales de mise à disposition ascendante et descendante de services ou parties de service entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres et à signer les états financiers correspondants.

Délibération n° 2020-09-042**2°) Tours Métropole Val de Loire : fonds de concours 2020**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE l'attribution du fonds de concours de droit commun de Tours Métropole Val de Loire réparti de la manière suivante :

		<i>Coût HT</i>	<i>Fonds de concours</i>	<i>Reste à charge</i>
Fonctionnement	Fonctionnement de l'ALSH	67 000 €	12 181 €	54 819 €
Investissement	Mise aux normes espace de la Maurière (porte Bellay, toiture espace Ronsard, barres anti-panique)	7 000 €	3 400 €	3 600 €
	Réfection des piliers du mur de l'école élémentaire	13 200 €	6 600 €	6 600 €

Délibération n° 2020-09-043**3°) Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique**

Le SIEIL, propriétaire du réseau de distribution publique d'énergie électrique, demande l'autorisation de transformer une portion du réseau basse tension. La modification consiste à

enfouir un câble réseau de 130 m sur le chemin rural 18 afin de desservir le Bois des Bruyères actuellement raccordé en aérien.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération n° 2020-09-044

4°) Attribution de subventions :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- OCTROIE une subvention de 200 € à l'association Enkadia Sini.
- OCTROIE une subvention de 300 € à Vitamines& !.

Délibération n° 2020-09-045

5°) Facturation de la dégradation ou de la perte des badges communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le tarif de remplacement du badge à la somme de 50 €

Délibération n° 2020-09-046

6°) Admission en non-valeur

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant total de 22,62 €, de la liste des produits irrécouvrables n° 4133341131 dressée par le comptable public.

Délibération n° 2020-09-047

7°) Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- DECIDE :

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : Sofaxis

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : **6,30%**

Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : **1,15%**

Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire :**

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Les charges patronales

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Article 2 :

Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 :

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

11°) Information et points divers**Rapport des commissions :*****Aménagement – voirie – environnement :***

- Les réfections de la route du Carroi jaune, du chemin de la Jotterie, du Pot au Beurre ont été réalisées en août 2020. Les travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges. Les élus déplorent toutefois des incivilités et notamment le fait que les barrières de déviation aient été jetées dans les bas-côtés.
- La route départementale 952 est toujours considérée comme un itinéraire pour les convois exceptionnels de deuxième catégorie (inférieurs à 72 tonnes, largeur comprise entre 3 et 4 mètres, longueur jusqu'à 25m).
- Les abords de la salle Croizat seront réalisés d'ici le mois d'octobre.
- Présentation de la journée de formation/information organisée par la Société Horticole de Touraine. Les élus intéressés peuvent s'inscrire auprès de Didier Lemoine.
- Les membres de la commission sont invités à réfléchir sur les travaux 2021.

Entretien travaux

- A la suite d'un résultat de non-conformité, l'assainissement collectif de la salle Jean Binet a été remis aux normes en juillet.
- La date d'ouverture de la salle Croizat est reportée à fin septembre en raison d'une mal façon sur la serrure de la porte qui sera changée d'ici cette date.
- La commission est programmée en octobre.
- Philippe Parent remarque que des odeurs nauséabondes remontent de la pompe de relevage au Vieux Bourg. La métropole est d'ores et déjà prévenue.
- Cimetière Pont de Bresme : 20 tombes sont déclarées abandonnées et seront reprises.

Associations

- La commission association a rencontré les responsables d'association pour préparer la bonne reprise de leurs activités. Les salles sont donc de nouveau accessibles sous réserve que chaque association ait fourni son protocole sanitaire

Finances

- Le percepteur a souligné la qualité de la comptabilité de la commune. Les élus saluent la rigueur du travail du personnel.

Jeunesse

- La commission jeunesse analyse les réponses des questionnaires transmises aux familles les années précédentes.
- La rentrée des classes s'est déroulée correctement. Les parents sont satisfaits de la mise en œuvre du protocole (cheminement, gestes barrières, désinfection). Estelle Martins remarque que la circulation des poussettes n'est pas aisée à la sortie de la maternelle. Le service technique étudiera la configuration des lieux.
- Le Conseil des Jeunes se réunira prochainement. La date reste à fixer.
- Davy Garçon s'informe sur le développement d'un accueil pour les adolescents. Le projet est toujours à l'étude.

Communication

- La 2^{ème} édition de l'Actu nouvelle version vient de sortir. Les rubriques se précisent peu à peu. Les élus sont invités à participer au pliage mensuel.

Culture

- Un après-midi jeu est organisé le 8 novembre prochain en collaboration avec l'association de la maison des jeux.
- Après un fonctionnement en drive tout l'été, la bibliothèque a rouvert au public depuis le 5 septembre. Une permanence est assurée chaque samedi matin avec, compte tenu des contraintes sanitaires, un accueil famille par famille.
- L'Art en Troglo : l'association remercie le personnel communal pour son implication et les bénévoles dont la mobilisation sur trois jours consécutifs a grandement participé à la qualité de l'évènement. La manifestation a remporté un beau succès avec des retours positifs de la part des Stéphanois et des extérieurs, le Président de la métropole a d'ailleurs visité les exposants.

Informations diverses :

- Wilfried Schwartz, Maire de La Riche, a été élu Président de la métropole le 17 juillet 2020. Une visite sur la commune a été organisée le 26 août dernier, au cours de laquelle il a pu découvrir le théâtre de verdure, le projet conjoint d'aménagement de la RD 952 ainsi que l'opportunité de réaliser une piste cyclable le long du chemin de halage.
- Les commissions métropolitaines devraient être constituées fin septembre. Les élus seront alors invités à se positionner.

- Monsieur le Maire a rencontré le commandant de la gendarmerie de Luynes et le chef d'escadron du secteur Luynes, Savigné sur Lathan, Château La Vallière. La problématique de la vitesse excessive a été abordée
- Eric Imbert remarque que le passage piéton a l'entrée du village manque de visibilité. La sécurisation du point sera traitée avec le réaménagement de la RD 952.
- Projets d'aménagements : les réflexions se poursuivent. La municipalité a visité l'ancienne auberge pour réaliser un état des lieux du bâtiment.

La séance est levée à 21h18.